Nations Unies S/PV.4645



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4645e séance

Mardi 12 novembre 2002, à 10 h 15

New York

Président :	M. Zhang Yishan	(Chine)
Membres :	Bulgarie	M. Raytchev
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Colombie	M. Valvidieso
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Levitte
	Guinée	M. Traoré
	Irlande	M. Corr
	Maurice	M. Gokool
	Mexique	Mme Arce de Jeannet
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Harrison
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

02-68656 (F)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Le Conseil de sécurité entendra, à la présente séance, un exposé de M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à qui je donne maintenant la parole.

M. Prendergast (*parle en anglais*) : Mon dernier exposé au Conseil remonte au 18 octobre. Depuis, si la situation globale sur le terrain est pour l'essentiel inchangée, plusieurs événements politiques d'importance se sont produits en Israël et dans le territoire palestinien occupé.

Sur fond de mise en place d'un nouveau Gouvernement palestinien et de chute de la coalition au pouvoir en Israël, la violence israélo-palestinienne continue de faire quasi quotidiennement des victimes des deux côtés. Les couvre-feux et autres restrictions à la circulation des personnes contribuent à appauvrir un nombre croissant de Palestiniens de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, et Israël est encore aux prises avec sa récession économique la plus grave depuis 1953.

Cette semaine, plusieurs réunions internationales se tiennent dans la région en vue de tenter de trouver une réponse à la crise actuelle sur trois axes critiques. Premièrement, les envoyés spéciaux du Quatuor se sont réunis hier pour essayer de mettre la dernière main au plan permettant de parvenir à un règlement de paix global, qui devrait être adopté lors d'une réunion du Quatuor au niveau des directeurs, en décembre. Les envoyés spéciaux, qui s'étaient déjà réunis le 24 octobre à Jérusalem, travaillent à la révision du projet de plan sur la base des consultations avec les Palestiniens, le Gouvernement israélien et les autres gouvernements de la région.

Deuxièmement, le Coordonnateur spécial des Nations Unies, M. Terje Roed-Larsen, a convoqué une réunion interinstitutions de l'ONU aujourd'hui afin de revoir le plan d'action humanitaire élaboré par une mission d'évaluation technique de l'ONU qui s'est rendue le mois dernier dans la région sur recommandation de l'Envoyée humanitaire personnelle du Secrétaire général, Mme Catherine Bertini. Le plan présente des stratégies de réponse à la crise humanitaire dans le territoire palestinien occupé. Les représentants de l'Autorité palestinienne et de la communauté internationale des donneurs d'aide, ainsi que les envoyés du Quatuor, apportent également leurs observations sur le plan d'action.

Troisièmement, le groupe de travail du Quatuor chargé de la réforme palestinienne au niveau des capitales va se réunir en Jordanie au cours de la semaine avec les délégations de l'Autorité palestinienne et du Gouvernement israélien. Le groupe de travail évaluera les progrès des réformes suite à la conclusion du « plan de 100 jours » de l'Autorité palestinienne et identifiera des moyens de surmonter les principaux obstacles sur la voie de la réforme, en particulier dans les secteurs où l'on a peu progressé dans les derniers mois, comme la fonction publique, le système judiciaire et les élections.

Les difficultés à tous ces points de vue sont considérables. Depuis mon dernier exposé au Conseil, 46 Palestiniens et 30 Israéliens ont été tués – du moins à la date d'hier – et au moins un autre Palestinien depuis. Le 5 novembre, l'Autorité palestinienne a publié une directive à l'attention de tous les bureaux du Fatah interdisant aux membres du mouvement d'ouvrir le feu sur des Israéliens « pour quelque raison que ce soit », et l'Autorité a entamé des négociations avec les factions islamistes en vue de les amener à prendre l'engagement de mettre fin aux opérations suicide.

Comme le Conseil le sait, toutefois, dimanche dans la nuit un tireur palestinien a réussi à pénétrer dans le kibboutz Metzer en Israël et a tué cinq Israéliens, dont deux enfants endormis dans leur lit.

Les Brigades Al-Aqsa du Fatah auraient revendiqué la responsabilité de cette attaque. Le Secrétaire général a condamné cette attaque terroriste et a réaffirmé son inquiétude au regard du cycle de violence actuel entre Israéliens et Palestiniens, y compris les assassinats extrajudiciaires.

Il convient de répéter que les attaques terroristes nuisent à la cause palestinienne du point de vue politique, et sont également inacceptables du point de vue moral. Pour que ses ordres jouissent d'une quelconque crédibilité, l'Autorité palestinienne doit faire tout son possible pour appréhender et traduire en justice les terroristes armés responsables de ce crime, ainsi que ceux qui leur ont donné l'ordre de le perpétrer, et pour empêcher que de futures attaques terroristes ne soient perpétrées.

De même, il convient de répéter que le Gouvernement israélien doit se conformer pleinement au droit international humanitaire lorsqu'il fait face au terrorisme. Dimanche matin, Israël a annoncé que ses soldats avaient tué un représentant palestinien du jihad islamique à Djénine, que les forces israéliennes avaient réoccupé deux semaines auparavant et où elles ont détruit les maisons de 10 terroristes présumés et de leurs familles. Le jihad islamique a immédiatement promis de mener un raid beaucoup plus douloureux, tel qu'elle l'a décrit, contre Israël et a déjà revendiqué la responsabilité d'une explosion dans laquelle un soldat israélien a été tué dimanche après-midi dans la bande de Gaza. Le jihad islamique a aussi revendiqué la responsabilité d'un attentat-suicide à la bombe contre un autobus près de Hadera le 21 octobre, dans lequel 21 Israéliens ont été tués et fait plus de 40 blessés.

Il ne fait donc aucun doute que ce schéma de violence qui s'autoperpétue et qui en dernière analyse se révèle futile, ne montre aucun signe d'atténuation. Comme je l'ai mentionné dans mon dernier exposé, les actes de violence commis par les colons à l'encontre des Palestiniens, en particulier au moment de la récolte des olives, est un problème croissant. Le 27 octobre, des colons ont attaqué des cueilleurs d'olives originaires du village de Yanun, près de Naplouse, blessant quatre Palestiniens, y compris deux enfants, ainsi que quatre volontaires. Lors d'incidents précédents, d'autres cueilleurs d'olives palestiniens ont été tués par des colons. Comme le Conseil le sait, les olives sont l'épine dorsale de l'économie palestinienne en Cisjordanie.

Le fait qu'Israël ait confisqué des milliers de dunums de terres agricoles près de la Ligne verte, afin de faciliter la construction de son mur de séparation, ne fait qu'exacerber les tensions. Selon les organisations israéliennes de défense des droits de l'homme, la partie nord du mur laissera au moins huit villages, où vivent plus de 10 000 Palestiniens, coincés entre le mur et la Ligne verte. Et il coupera l'accès des résidents de la Cisjordanie à leurs terres agricoles et à leurs ressources en eau. Lorsqu'il sera achevé, le mur pourrait en fait annexer environ 7 % de la Cisjordanie. Même si Israël a le droit de préserver la sécurité de ses citoyens, il doit le faire sans nuire aux droits des Palestiniens ou sans vider de leur substance les contours d'un règlement territorial permanent.

S'agissant de la situation humanitaire, les couvre-feux ont été assouplis dans diverses localités ces dernières semaines, notamment à Ramallah et à Hébron. Cependant, les résidents de Djénine, Naplouse, Qalqiliya, et Tulkarm, continuent de souffrir avec des couvre-feux qui durent en moyenne 17 heures par jour. Des restrictions sévères imposées à la liberté de mouvement sont également toujours en place pour les Palestiniens qui se déplacent à l'intérieur de la Cisjordanie, et le personnel humanitaire continue de rencontrer des difficultés pour accéder aux zones palestiniennes. En outre, les ambulances seraient toujours l'objet d'attentes conséquentes aux points de contrôle – quelquefois pendant près de deux heures et demie – malgré l'engagement pris à l'égard de l'Envoyée humanitaire personnelle du Secrétaire général, Mme Catherine Bertini, et réitéré à plusieurs reprises par les autorités israéliennes, à savoir que les ambulances ne seraient pas retardées plus d'une demi-heure à chaque point de passage, ce qui serait toujours beaucoup trop long.

Un autre engagement humanitaire pris par le Gouvernement israélien visait à faciliter le passage des camions-citernes d'eau à l'intérieur de la Cisjordanie. Quelque 200 villages, avec environ 200 000 habitants, se trouvent sans points d'eau locaux, en tout cas pendant la saison sèche. La majorité de ces villages se trouvent dans la Zone « C ». En d'autres termes, ils sont sous le contrôle absolu des civils et des forces de sécurité israéliens, et sont ainsi privés de raccordement au réseau d'adduction d'eau de l'Autorité palestinienne. Les villageois dépendent donc de la livraison quotidienne d'eau par camions-citernes pour leur usage quotidien et beaucoup d'autres pour assurer

leurs moyens de subsistance également. Les forces de sécurité israéliennes continuent d'imposer de longues périodes d'attente aux camions-citernes ou même les empêchent purement et simplement d'accéder aux villages. Il en résulte qu'un approvisionnement en eau régulier n'est pas assuré. L'Organisation des Nations Unies prie instamment le Gouvernement israélien d'honorer sa promesse faite à Mme Bertini de faciliter l'approvisionnement en eau. Malheureusement, nous n'avons pas constaté d'amélioration sur ce plan.

Le 29 octobre, le Conseil législatif palestinien a accordé un vote de confiance pour un nouveau cabinet nommé par le Président Arafat. Le Cabinet comprend huit nouveaux ministres, dont trois avaient été nommés en juin dernier mais n'avaient jamais été confirmés. Par décret, le Cabinet assumera une fonction intérimaire jusqu'à ce que de nouvelles élections aient lieu.

Ces élections sont pour le moment prévues pour le 20 janvier 2003. Le Président Arafat a nommé une nouvelle commission électorale, qui est présidée par une personnalité indépendante respectée. Cependant, de nombreux observateurs sont sceptiques quant à la perspective de tenir des élections à une date aussi rapprochée que janvier, en s'appuyant sur l'absence d'un cadre législatif approuvé pour les élections ainsi que sur la difficulté qu'il y a à préparer et à tenir des élections alors que de nombreuses villes de la Cisjordanie sont toujours sous occupation israélienne et font l'objet de sévères restrictions imposées à la liberté de mouvement. La dernière fois que le peuple palestinien a pu voter c'était en janvier 1996. Tout doit donc être fait pour veiller à ce que ces élections puissent avoir lieu.

De nouvelles élections auront lieu en Israël le 28 janvier 2003. Le 4 novembre, après n'avoir pas réussi à mettre en place un nouveau Gouvernement de coalition, suite au départ du Parti travailliste de la coalition, le Premier Ministre Sharon a annoncé sa décision d'organiser des élections anticipées d'ici 90 jours, et le Président Katzav a dissolu la Knesset. D'ici à la date des élections, le Parti travailliste et le Likoud vont tenir des élections primaires afin de sélectionner leurs candidats au poste de premier ministre.

J'aimerais maintenant parler de la situation au Liban. Malgré la rhétorique réduite et le profil plus bas adoptés sur cette question tant au Liban qu'en Israël, le projet de captation d'eau de la source du Wazzani continue d'être à l'origine de tensions le long de la Ligne bleue. Depuis la dernière séance d'information au Conseil, il y a eu une activité diplomatique constante pour désamorcer les tensions. Les États-Unis, l'Union européenne et la France ont récemment dépêché des hydrologues dans la région afin d'essayer d'aboutir à un règlement de la question.

L'Organisation des Nations Unies maintient un contact étroit avec toutes les parties afin de contribuer à une réduction de la tension. Selon certains médias, si l'eau a commencé à être tirée de la source du Wazzani dans le cadre du projet actuel, le volume pompé à l'heure actuelle est limité. Les deux parties devraient être encouragées à chercher à régler ce problème par la voie diplomatique.

Les violations aériennes israéliennes continuent d'être une source de préoccupation. Des avions israéliens continuent de violer la Ligne bleue et l'espace aérien libanais, provoquant des tirs antiaériens du côté libanais de la Ligne. Ces tirs antiaériens et les éclats d'obus qu'ils produisent, continuent de tomber sur des villes et des villages du nord d'Israël.

Le 3 novembre, il y a une augmentation marquée de ces violations aériennes. On a signalé que des avions israéliens avaient survolé le Sud-Liban, la vallée de la Bekaa et la capitale, Beyrouth. Encore une fois, on a riposté à ces sorties par des tirs antiaériens.

Les violations de l'espace aérien et les tirs antiaériens qui leur succèdent risquent de provoquer une détérioration d'une situation qui est déjà tendue. On devrait rappeler à toutes les parties leurs obligations de respecter pleinement la Ligne bleue et de s'abstenir de toute violation de celle-ci.

Les prochaines élections en Israël seront le centre de l'attention, dans la région et au-delà, et on pourrait être tenté de suspendre les efforts consentis sur d'autres fronts jusqu'à ce qu'elles aient été menées à bien. Nous ne pouvons pas nous permettre ce luxe. Comme je l'ai fait valoir lors de mon dernier exposé, une détérioration de la situation sur le terrain ne peut que rendre plus difficile la réalisation de notre objectif collectif, à savoir la concrétisation de la vision de deux États. Le maintien du statu quo – avec ses niveaux élevés de violence, un accroissement des souffrances humaines et une augmentation des pertes en vies humaines ainsi qu'une érosion régulière d'une confiance et d'un respect mutuels même minimes – ne

devrait pas être une option, car cela ne peut conduire qu'à une aggravation de la situation.

Les efforts déployés actuellement par le Quatuor et par d'autres pour élaborer des stratégies en vue d'aborder simultanément les questions politiques, sécuritaires et humanitaires et celles relatives aux réformes nécessitent le plein appui et l'attention de la communauté internationale. Pour réussir, nous devons, cependant, poursuivre ces efforts dans un cadre cohérent accepté par les parties, et ces parties doivent maintenir le cap et s'acquitter des engagements de longue date. Voilà pourquoi il est crucial que le Quatuor finalise le plus rapidement possible sa feuille de route et obtienne ensuite des deux parties et de la communauté internationale l'accord explicite qu'elles suivront cette feuille de route pour parvenir à un règlement juste et durable de ce conflit.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Prendergast de son exposé exhaustif.

Au nom de tous les membres du Conseil de sécurité, je voudrais maintenant faire mes adieux au Représentant permanent de la France, l'Ambassadeur Jean-David Levitte. Je crois savoir que notre respecté collègue l'Ambassadeur Levitte, siège parmi nous dans cette salle pour la dernière fois avant de prendre ses prochaines importantes fonctions.

L'Ambassadeur Levitte a apporté une contribution très importante aux travaux du Conseil grâce à ses talents diplomatiques, son affabilité et son sens de la camaraderie, qualités qui concourent à faire de lui un représentant de la France particulièrement efficace. Je suis certain qu'il continuera de faire appel à ses talents dans ses nouvelles fonctions. Nous n'oublierons pas notre collègue, l'Ambassadeur Levitte. Il restera dans notre mémoire comme un collègue qui a toujours cherché à travailler de manière concertée et dans l'harmonie avec les autres membres du Conseil. Alors que nous lui faisons nos adieux, les membres du Conseil et moi-même lui souhaitons plein succès et beaucoup de satisfaction dans ses prochaines entreprises.

M. Levitte (France) : C'est pour moi un moment d'émotion que de prendre congé de mes collègues lors de cette dernière séance publique à laquelle j'aurai l'honneur de participer.

Notre Conseil est un peu devenu la famille des 15 membres qui la composent. Je pense que nous pensons plus de temps ensemble qu'avec notre véritable famille. Nos journées, parfois nos nuits, sont consacrées à cette vie commune. Je crois que ce travail en commun nous permet de bien nous comprendre, qu'il s'agisse de nos pensées ou de nos arrière-pensées. C'est sans doute ce qui explique que notre Conseil ait pu, je crois, au cours des derniers mois et des dernières années faire de grands progrès en termes de crédibilité et d'efficacité du travail. Le résultat obtenu sur l'Iraq en est un témoignage particulièrement éclatant. Je crois qu'il renforce la crédibilité et l'autorité non seulement du Conseil, mais aussi de l'Organisation des Nations Unies. L'initiative du Secrétaire général sur Chypre, que nous devons soutenir, est un autre exemple.

Je voudrais dire un mot en particulier sur les dossiers de l'Afrique qui constituent l'essentiel du temps que nous passons ensemble. Cela a été un honneur pour moi que de conduire les missions du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs, et je crois que les progrès fragiles, qui ont pu être enregistrés, sont une satisfaction particulière pour tous les membres du Conseil. Nous ne devons jamais oublier que c'est en Afrique que les conflits les plus meurtriers se poursuivent. Il y a eu, dans la région des Grands Lacs seulement, en quatre ans, 3 millions de morts. Je crois donc que notre devoir est de poursuivre inlassablement nos efforts, parce que si le Conseil de sécurité ne déploie pas toute son énergie pour régler les crises africaines, personne ne le fera à sa place.

Je termine mon parcours parmi vous sur le dossier du Proche-Orient. C'est le dossier qui est peut-être, pour les membres du Conseil, le plus frustrant, celui sur lequel nous pouvons exprimer le plus de regrets. Mais pourtant, là encore, je crois que l'on peut noter des signes positifs. Le seul fait que nous ayons une séance régulière, sur l'initiative de la Syrie, reprenant une proposition de la Tunisie, est en soi un petit signe encourageant. Auparavant, il fallait se battre pendant des semaines pour obtenir un simple briefing, maintenant c'est une chose qui paraît toute naturelle. Que ce soit avec le Secrétaire général ou Sir Kieran Prendergast ou M. Peter Roed-Larsen, quand il est à New York, nous avons la possibilité de faire le point.

Plus largement, je crois que le Quatuor incarne la volonté commune de la communauté internationale de jouer pleinement son rôle. À travers la résolution 1397 (2002), notre Conseil a tracé la voie, celle de deux États vivant en paix côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Je crois que notre

Conseil se doit d'apporter tout son soutien aux efforts du Quatuor. De même, il faut que l'itinéraire, que Sir Kieran mentionnait et qui doit être adopté le mois prochain, puisse recevoir le soutien de notre Conseil. Nous allons y revenir lors des consultations, mais sur ce dossier du Proche-Orient aussi, il est clair que le Conseil de sécurité doit être en mesure de jouer pleinement son rôle.

Je conclurai en disant que j'emporterai à Washington non seulement des souvenirs plus qu'amicaux de nos années de coopération, mais aussi les valeurs qui s'incarnent dans la Charte des Nations Unies. Comme je le disais lors du déjeuner que l'Ambassadeur de Chine a organisé pour le Secrétaire général, il y a quelques jours, si je n'étais pas fidèle à ces valeurs de l'Organisation des Nations Unies, je serais en « material breach » de mes convictions.

Merci à tous. C'est un au revoir, car j'aurai l'occasion de revenir de temps à autre à New York.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie l'Ambassadeur de la France de ses observations. Comme il l'a dit, il n'a rien fait, ouvertement ou non, qui constitue une « material breach » de ses convictions.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : L'événement d'aujourd'hui me rappelle un événement semblable, en janvier 2001, lors du départ d'une autre superstar du Conseil, M. Richard Holbrooke. Je me souviens qu'à ladite séance, l'Ambassadeur Levitte avait présenté une résolution demandant au Conseil de sécurité de convaincre les États-Unis de différer le départ de l'Ambassadeur Holbrooke. L'Ambassadeur Holbrooke a hélas exercé son droit de veto et la résolution n'a pas été adoptée. Voilà pourquoi je regrette aujourd'hui que la France ait un droit de veto au Conseil, car, si tel n'avait pas été le cas, nous aurions présenté une résolution demandant au Gouvernement français de retarder le départ de l'Ambassadeur Levitte.

L'Ambassadeur Levitte est devenu, comme nous le savons tous, un membre réellement indispensable de notre famille qui a fait la preuve de ses grandes qualités de dirigeant. En ce qui me concerne, je n'oublierai jamais les réalisations de Jean-David lors de nos voyages dans le cadre de la mission du Conseil dans les Grands Lacs. Il m'avait toujours semblé qu'il y avait 24 heures dans une journée, mais sous l'égide de Jean-David, nous avons littéralement travaillé 28 heures par jour – le matin, le jour et la nuit.

Comme l'Ambassadeur Levitte l'a dit, les questions les plus importantes auxquelles nous faisons face aujourd'hui concernent le Moyen-Orient et l'Iraq, et nous pouvons dire que dans ces deux cas, l'Ambassadeur Levitte a fait la preuve de ses immenses qualités de dirigeant. Je constate que la section *Week in Review* de *The New York Times* a enfin reconnu sa contribution en publiant une série de photographies qui, selon moi, feront de lui le seul Ambassadeur dont ce quotidien a brossé ainsi le portrait. C'est un article bien mérité. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions et, comme il vient de le dire, ce n'est qu'un « au revoir ». À bientôt.

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je vais maintenant inviter les membres du Conseil à poursuivre le débat sur le sujet en consultations officieuses.

La séance est levée à 10 h 55.